



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

### **RÈGLEMENT NUMÉRO D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 21-544 abrogeant le règlement 18-463 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance extraordinaire du 14 février 2022, le Conseil de la Municipalité de  
Lambton, a adopté le **REGLEMENT NUMERO 21-544** abrogeant le règlement 18-463 relatif  
au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en se  
rendant au bureau de la Municipalité de Lambton entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi  
ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Lambton.

Donné à Lambton, ce 15 février 2022

*Marcelle Paradis*  
Directrice générale et  
Greffière-Trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai  
publié le présent avis concernant le **RÈGLEMENT 21-544 ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
18-463 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** en  
affichant une copie ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2022 à chacun des endroits suivants :

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON  
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

*Marcelle Paradis*  
Directrice générale et Greffière-Trésorière